



Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 19

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des
budgets primitifs de 2021
Annule et remplace la précédente délibération suite à une erreur matérielle**

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi trois décembre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEAANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Monsieur Nicolas RIBET
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Florence COMBES À partir du point n° 13 Pouvoir à Malika LACH-HAB
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 36
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BIGOT

Date de la convocation : 26 novembre 2020
Date de l'affichage : 26 novembre 2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 19

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs de 2021 Annule et remplace la précédente délibération suite à une erreur matérielle

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 2121-29, L 1612-1 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

vu les instructions budgétaire et comptable M57 et M49 ;

considérant que les budgets primitifs 2021 seront soumis au vote du Conseil communautaire en avril 2021 ;

considérant que préalablement au vote de ce budget, Cœur de France ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020 ;

considérant qu'afin de fluidifier la réalisation des projets et les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, le Conseil communautaire peut autoriser le Président à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de 2020,

considérant que les crédits qui peuvent être ouverts sur les budgets d'investissement 2021, sont les suivants :

Budget principal

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	Montant de dépenses autorisé avant le vote du budget primitif 2021
20	Immobilisations incorporelles	158 382,36 €	39 595,59 €
204	Subventions d'équipement versées	684 681,59 €	171 170,40 €
21	Immobilisations corporelles	127 851,80 €	31 962,95 €
23	Immobilisations en cours	2 451 120,11 €	612 780,03 €

Budget annexe « assainissement »

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	Montant de dépenses autorisé avant le vote du budget primitif 2021
20	Immobilisations incorporelles	17 280,00 €	4 320,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 323 474,20 €	330 868,55 €

Budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage »

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	Montant de dépenses autorisé avant le vote du budget primitif 2021
21	Immobilisations corporelles	115 000 ,00 €	28 750,00 €

Budget annexe « gestion du tourisme »

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	Montant de dépenses autorisé avant le vote du budget primitif 2021
20	Immobilisations incorporelles	54 512,00 €	13 628,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 258,74 €	1 064,68 €

Considérant que ces dépenses seront reprises dans les budgets respectifs 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les montants et affectations de crédits figurant dans les tableaux ci-dessus.

Le Président



Daniel BÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE FRANCE